

VALIDATION DE LA CARTE D'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

La carte d'assurance maladie peut être utilisée pour démontrer la résidence du candidat au Québec. Les pièces justificatives exigées complètent la preuve qui doit être faite par le candidat selon l'article du règlement.

Si le résultat obtenu est non déterminé, cela ne signifie pas que la situation est fausse mais plutôt que la carte ne permet pas de démontrer la situation. Le candidat devra alors satisfaire à une autre situation prévue au [Règlement sur la définition de résident du Québec](#) afin de faire la preuve de sa **résidence au Québec**.

Situation F2 du règlement

- L'élève est au Québec depuis trois mois sans avoir été plus de trois mois dans une autre province

Documents nécessaires

- Carte d'assurance maladie

et

- Copie du résultat de l'[outil de validation de la carte d'assurance maladie](#) qui démontre la situation (**un "OUI"**)

et (le cas échéant)

- [Preuve de résidence](#) de l'élève qui est au Canada depuis plus de trois mois selon sa carte de résident permanent ou sa fiche IMM-1000 ou IMM-5292. La preuve doit démontrer que l'élève n'a pas été plus de trois mois dans une autre province.

Situation E du règlement

- Le Québec est le dernier endroit où l'élève a eu sa résidence pendant douze mois consécutifs sans être aux études à temps plein.

Documents nécessaires Candidat **QUI N'A JAMAIS ÉTÉ AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN** au Québec avant cette demande d'admission :

- Carte d'assurance maladie

et

- Copie du résultat de l'**outil de validation de la carte d'assurance maladie** qui démontre la situation (**deux "OUI"**)

et

- Preuve de travail, d'assurance-emploi ou de sécurité du revenu qui démontre que l'élève n'a pas étudié à temps plein au cours des douze mois précédant cette demande d'admission

Candidat **QUI A ÉTÉ AUX ÉTUDES À TEMPS PLEIN** au Québec avant cette demande d'admission :

- Carte d'assurance maladie

et

- Copie du résultat de l'**outil de validation de la carte d'assurance maladie** qui démontre la situation (**deux "OUI"**)

et

- **Preuve de résidence** de l'élève durant douze mois consécutifs (période de référence) avant le début de sa formation à temps plein

et

- Relevé des apprentissages des 12 derniers mois (cours sanctionnés MEES)

et

- Preuve de travail, d'assurance-emploi ou de sécurité du revenu qui démontre que l'élève n'a pas étudié à temps plein pendant la période de référence

Situation G du règlement

- L'élève a été au Québec selon B, D, E ou F2 trois années consécutives au cours des cinq dernières années.

Documents nécessaires

- Carte d'assurance maladie

et

- Copie du résultat de l'**outil de validation de la carte d'assurance maladie** qui démontre la situation (**trois "OUI"**)

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute autre information à l'adresse courriel suivante : CFPR-Formationenligne@csda.ca